

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES
POUR LA PALESTINE

RESTRICTED
SR/G/9
19 February 1949
French
Original: English

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE D'UNE REUNION
ENTRE LA COMMISSION DE CONCILIATION
ET SON EXCELLENCE NURI ES SAID,
PREMIER MINISTRE DE L'IRAK

tenue le 19 février 1949 à Bagdad

Présent: S.E. Nuri Es Said - Premier Ministre de l'Irak
S.E. Abdulilah Hafidh - Ministre des Affaires
Etrangères de l'Irak

M. Yalchin (Turquie) - Président
M. de Boisanger (France)
M. Ethridge (Etats-Unis d'Amérique)

M. Azcarate - Secrétaire Principal

Le PRESIDENT définit la mission de paix et de conciliation confiée à la Commission par l'Assemblée Générale et suggère la convocation d'une conférence préparatoire générale des pays arabes, conférence destinée à unifier les points de vue de ces Etats sur les diverses questions qui pourraient alors devenir l'objet des négociations de paix.

Le PREMIER MINISTRE énonce ce qui doit devenir plus tard le principal sujet de discussion: c'est la question, dont l'importance est capitale, de savoir quelle sera l'attitude des Juifs; quelles seront leurs ambitions et leurs revendications; et par dessus tout, comment s'assurer des garanties de leur bonne foi. Le Premier Ministre discourt longuement sur la mauvaise foi dont les Juifs ont constamment fait preuve dans les négociations politiques. Il appuie sa thèse au moyen d'anecdotes tirées de ses propres expériences. Il déclare que les Juifs pourraient donner une garantie de la sincérité de leur désir de paix en acceptant le retour des réfugiés dans leurs foyers et l'internationalisation de Jérusalem. Le Premier Ministre n'est pas très optimiste sur ce point et exprime l'avis que la pression américaine à Tel Aviv serait

la seule manière de garantir que les Juifs respecteront leurs engagements.

Le Premier Ministre passe alors aux difficultés de caractère international soulevées par le problème de Palestine et l'attitude des Juifs, en raison particulièrement du fait qu'il y a en Irak quelque 150.000 Juifs, dont 100.000 se trouvent à Bagdad, et qui, pour la plupart, sont fort riches. La nécessité d'éviter des incidents et d'assurer leur protection cause des difficultés réelles pour les services responsables du maintien de l'ordre public. En bref, le Premier Ministre répète que, sans une garantie de bonne foi de la part des Juifs, il ne voit pas comment la Commission peut obtenir des résultats utiles. Néanmoins, tenant compte des observations ci-dessus mentionnées, le Premier Ministre se déclare disposé, au nom du Gouvernement de l'Irak, à prendre part à une conférence telle que la propose le Président de la Commission.

M. ETHRIDGE souligne le fait que la Commission aussi bien que le Gouvernement des Etats-Unis attachent une grande importance à un rapide rétablissement de la paix dans le Moyen Orient. Il est d'accord avec la suggestion du Président tendant à la convocation d'une conférence préparatoire des Etats arabes, et souligne que si les négociations de paix étaient remises jusqu'au moment où le problème des réfugiés aura été étudié et peut-être même résolu, il s'ensuivrait un retard considérable, qui, en raison même de l'état d'agitation mentionné par le Premier Ministre lui-même, pourrait s'avérer dangereux.

M. de BOISANGER souligne combien il est difficile d'obtenir des garanties de "bonne foi". La bonne foi se démontre par des actes et non par des mots. De plus, il serait difficile de savoir au premier coup d'oeil quelles sont les véritables limites des ambitions du Gouvernement d'Israel. Des négociations et des discussions seront nécessaires pour amener les Juifs à modérer leurs ambitions. Une réunion préliminaire entre la Commission de Conciliation et les Etats arabes semble être le moyen le plus pratique d'entrer dans cette voie.

L'opinion personnelle du PREMIER MINISTRE est que la clef de la situation se trouve dans un accord entre le Gouvernement des Etats-Unis et le roi Ibn Saoud qui représenterait les pays arabes. En 1947 le Premier Ministre fit une suggestion de cet ordre à M. Evatt, mais en dépit de l'accord de M. Evatt et de M. Marshall, rien de fut fait dans ce domaine, probablement à cause de l'opposition des Juifs. Si une solution de ce genre semble impossible les Arabes seront obligés de résoudre la question par leurs propres moyens. De toute manière le Gouvernement de l'Irak se propose de demander que soit levé l'embargo sur les armes, en raison du fait que les Juifs reçoivent du matériel de guerre sans limites ni restrictions.

Il serait également nécessaire de mettre fin au mauvais traitement infligé aux Juifs en Irak au cours des derniers mois. Le Premier Ministre mentionne les difficultés croissantes que soulève, dans les circonstances actuelles, la protection des Juifs résidant en Irak.

En réponse à une observation de M. de BOISANGER, qui se demande si Tel Aviv s'intéresse au sort des Juifs en Irak, le PREMIER MINISTRE explique qu'il ne parle pas de persécutions; il ne désire pas que la Commission ait une impression erronée à propos de ses propres sentiments à l'endroit des Juifs. Mais si les Juifs continuent à faire preuve de mauvaise foi comme ils l'ont fait jusqu'à maintenant, des événements pourraient se produire..... (le Premier Ministre ne précise pas cette mise en garde).